

Qu'est ce que les POP

Les POP ou Polluants Organiques Persistants sont des produits toxiques, non biodégradables, persistants et volatiles. C'est pourquoi ils persistent dans l'environnement et le polluent. En outre les POP s'accumulent dans les tissus vivants et leurs concentrations augmentent le long de la chaîne alimentaire.

TOXICITE

Les POP sont capables de nuire à la santé humaine et celle des autres organismes vivants. Ils peuvent atteindre la peau et les phanères « chloracné, hyperpigmentation de la peau et des ongles », le foie « induction CYP 450, hépatomégalie, dyslipidémie », le système nerveux central et périphérique « troubles mentaux organiques, neuropathie périphérique sensitive », le poumon « broncho-pneumopathies chroniques ». Les POP sont également immunotoxiques « hypogammaglobulinémie, élévation des IgA et IgM, des lymphocytes T et T helpers », cancérigènes « augmentation des cancers toutes localisations combinées dans plusieurs études de cohortes... » et responsables de troubles de la reproduction « fœtotoxiques et tératogènes dans plusieurs espèces animales... ».

LES TROIS CATEGORIES DE POP SONT :

- Les produits à usage agricole ou sanitaire comme les pesticides et le DDT,
- Les produits industriels comme les polychlorobiphényles ou PCB,
- Les sous-produits résultant de l'industrie et/ou de la combustion comme les Dioxines et les Furannes (cas de l'accident de Seveso : 4 communes affectées et 1800 ha contaminés; 70 000 têtes de bétails tuées et 37 000 personnes contaminées).

Convention de Stockholm

L'obligation de commencer à agir contre les POP provient du sommet de la terre en 1992 à Rio, le 22 mai 2001 la communauté internationale s'est réunie à Stockholm pour adopter un traité international afin d'en restreindre puis d'en éliminer totalement la production, l'utilisation, l'écoulement et le stockage.

Ce traité appelé Convention de Stockholm sur les POP cible actuellement 12 POP particulièrement toxiques, mais aussi tout nouveau produit chimique semblable.

LES 12 POP :

Aldrine, Chlordane, Dieldrine, DDT, Endrine, Heptachlore, Mirex, Toxaphène, Dioxine, Furanne, Hexachlorobenzene (HCB) et Polychlorobiphényl (PCB).

La convention de Stockholm est entrée en vigueur le 17 mai 2004, elle a été signée par le Maroc le 23 mai 2001 et ratifiée le 21 avril 2004.

LA CONVENTION DE STOCKHOLM

- Contrôle et élimine la production et l'utilisation de certains produits chimiques polluants organiques persistants (POP)



Centre Anti Poison et de
Pharmacovigilance du Maroc



Société Marocaine
de toxicologie Clinique et
Analytique

PESTICIDES

Dangers & Risques



S'informer au
0 810 00 180

Adresse
Centre Anti-Poison du Maroc
Rue Lamfedel Cherkaoui, Rabat Institut, Madinat
Al-Irfane. BP. 6671. Rabat Maroc
Tél. : 037 77 71 67 – 037 77 71 69
Fax : 0 37 77 71 79

Les pesticides

Par définition les pesticides sont utilisés pour prévenir, détruire, éloigner ou diminuer les populations d'insectes, de mauvaises herbes, de champignons, de rongeurs ou de toute autre forme de vie considérée nuisible pour l'homme. Malheureusement, les pesticides peuvent aussi être toxiques à différents degrés pour les organismes non visés dont l'être humain.



Quels risques pour l'environnement ?

La contamination par les pesticides peut rendre l'eau impropre à la consommation et nécessiter des traitements très onéreux pour la rendre potable.

30 à 70% des produits pulvérisés n'atteint pas sa cible. Ainsi, dans certaines régions la population respire 2 fois plus de pesticides dans l'air qu'elle ne boit dans l'eau.

En détruisant les bactéries, les vers de terre et les microorganismes du sol, certains pesticides diminuent la fertilité de la terre.

Certaines molécules en s'accumulant dans les graisses, contaminent toute la chaîne alimentaire

Selon le Centre Anti Poison du Maroc

Selon le Centre Anti Poison du Maroc (CAPM), de nombreux cas d'intoxications liés aux pesticides sont déclarés tous les ans. En effet, il s'agit de la 4^{ème} cause d'intoxication. Entre 1992 et 2004, le nombre total des déclarations était de 5161, ce qui représente un taux de 12% du total des cas recensés et la létalité qui leur est attribuable est élevée de l'ordre de 4%, surtout dans des circonstances suicidaires (61%). Durant cette période, 86% des intoxications sont survenues à domicile et 9% sur le lieu de travail.

Il faut savoir qu'on peut absorber des pesticides en les respirant, en les mangeant ou tout simplement par contact de la peau avec une surface contaminée.

Les risques liés à des faibles expositions répétées aux pesticides sur une longue période sont parfois mal définis. Cependant plusieurs études ont montré une association entre ce type d'exposition et certaines formes de cancers, des troubles de la reproduction et du développement et des altérations des systèmes neurologique, immunitaire et endocrinien.

En effet, les études exigées des fabricants ne tiennent pas toujours compte des groupes potentiels plus sensibles comme les fœtus, les enfants, les femmes enceintes ou les personnes âgées.

Il demeure donc de nombreuses incertitudes quand aux risques réels des pesticides.

la définition des missions de toxicovigilance du CAPM avec mise en place du réseau national de toxicovigilance des produits phytosanitaires et le développement des actions de sécurité sanitaire devrait améliorer le recueil des informations et par conséquent nos connaissances sur les effets de ces produits sur la santé humaine.

Quelques règles de prévention

Information :

- Lire les étiquettes,
- Ne traiter que si nécessaire, aux bonnes concentrations, avec un matériel en bon état en tenant compte des conditions atmosphériques,
- Contacter le Centre Anti Poison en cas de besoin.

Règles générales :

- Utiliser les produits les moins toxiques avec étiquetage réglementaire,
- Ne pas déconditionner,
- Détruire les emballages vides,
- Stocker vos pesticides hors de portée des enfants,
- Eviter de mettre les doigts à la bouche (surtout si vous avez oublié les gants),
- Ne pas fumer, ne pas boire et ne pas manger pendant le traitement,
- Se laver les mains à la fin de l'opération.

Prévention technique individuelle :

- Gants, vêtements de travail, bottes, lunettes, masques...

Prévention médicale

- Ecarter les sujets présentant des affections qui risquent de s'aggraver par le contact avec certains pesticides...
- Informer les travailleurs de façon à ce qu'ils reconnaissent les symptômes précoces d'une exposition excessive.

**En cas d'intoxication
contactez le Centre Anti Poison du Maroc**

**Au
0 810 00 180**